

SENZO IMMOBILIER BY SENZO CONSEIL

22 DÉCEMBRE 2020

“

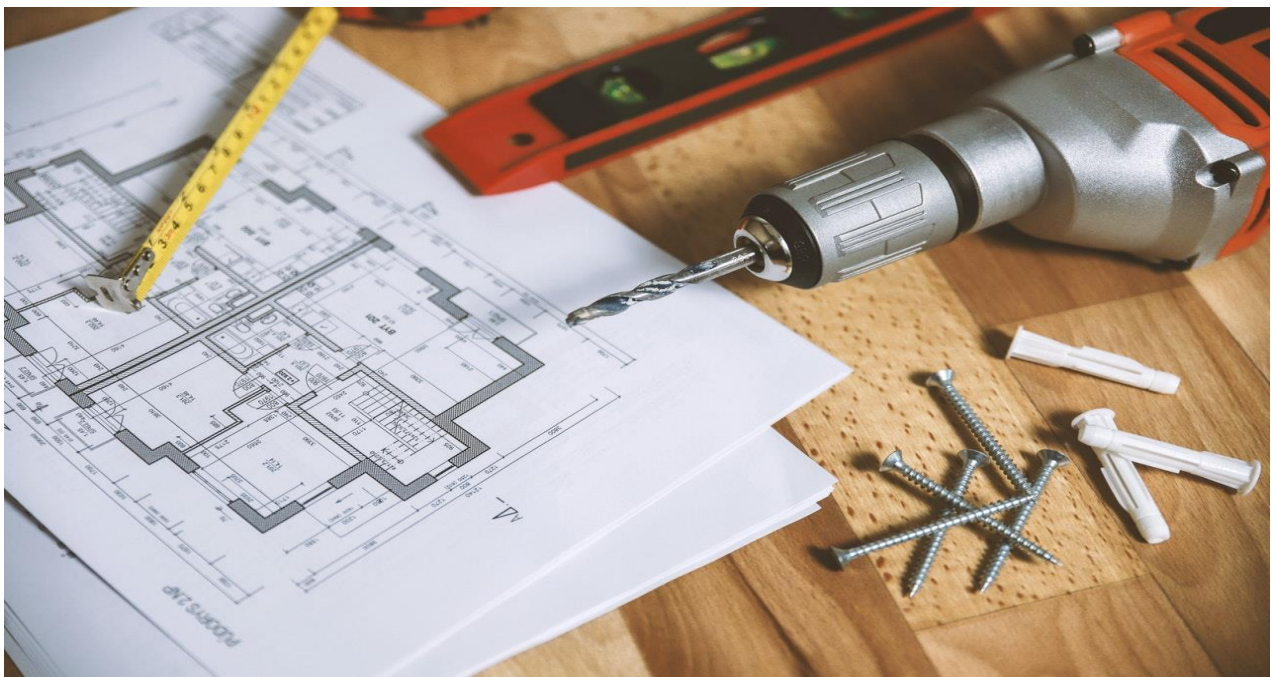
SENZO CONSEIL : **MaPrimeRénov'**, PENSEZ-Y !

2021 prévoit la suppression du plafond de ressources pour pouvoir bénéficier du dispositif de rénovation de votre habitation.

MaPrimeRénov' en 5 étapes clés :

- Dépôt du dossier en amont des travaux sur le site www.maprimerenov.gouv.fr, avec les devis des artisans (obligatoirement RGE),
- Vérification de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et validation du montant de l'aide,
- Démarrage des travaux après réception de l'accord,
- Fin des travaux et paiement des artisans après transmission des factures à l'Anah,
- Versement de la prime.

Nous sommes à vos côtés pour anticiper et organiser avec vous chacune des étapes de votre projet de rénovation, n'hésitez pas à nous contacter.

”

Nos Agences :

SENZO CONSEIL MONTPELLIER / SENZO CONSEIL NIMES / SENZO CONSEIL MARSEILLE /
SENZO CONSEIL PARIS / SENZO CONSEIL LYON / SENZO CONSEIL TOULOUSETél : 04 67 65 22 74 – Mail : contact@senzo-conseil.fr – Site web : www.senzo-conseil.fr